

Besançon, le 06 JUIN 2019

Direction du développement et de l'équilibre des territoires

Service Coordination territoriale

Affaire suivie par : Elise DUVIGNAUD

Ligne Directe : 03.81.25.82.91

Co. G.B. N°
Signalé <input checked="" type="checkbox"/>
Reçu le 12 JUIN 2019
Pilote : DUGPU
Copie(s) : DGSF . REW . DGS.

M. Jean-Louis FOUSSERET
Président de la Communauté
d'Agglomération du Grand Besançon
La City
4, rue Gabriel Plançon
25043 BESANCON CEDEX

Monsieur le Président,

Vous avez transmis au Département, pour avis et en application des dispositions de l'article L. 153-16 du Code de l'urbanisme, le projet arrêté de Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Audeux.

Après examen du dossier, j'ai l'honneur de vous informer que celui-ci appelle de ma part les observations suivantes :

- **Au titre de la politique des routes et des infrastructures**

Dans le rapport de présentation, au chapitre relatif aux déplacements, il est, à juste titre, fait mention des routes départementales n°67, 70 et 2016 qui traversent la commune d'Audeux. Il conviendra d'y intégrer comme éléments de diagnostic les données de comptage, à savoir :

- pour la RD n°67 : 8 530 véhicules/jour en 2018, dont 7,5% de poids-lourds ;
- pour la RD n°70 : 3 640 véhicules/jour en 2018, dont 1,6% de poids-lourds
- pour la RD n°216 : 117 véhicules/jour en 2017, dont 2,6% de poids-lourds.

Il pourra également être précisé que la RD n°67 est une route identifiée au réseau primaire et classée route à grande circulation.

Il est relevé avec intérêt l'attention portée à l'amélioration des liaisons douces, à l'amélioration de la perception des entrées de ville, à l'adaptation des usages liés à l'utilisation de la voiture, et la prise en compte des enjeux principaux relevant du Plan de Déplacements Urbains (PADD, OAP, ER).

L'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n°1 du Près Vallecain prévoit deux accès par la RD n°70 pour cette zone classée d'une part en extension urbaine 1AUB et d'autre part en UB. Aussi, les principes d'aménagement définis dans cette OAP devront être validés au stade pré-opérationnel par le STA de Besançon, dans la mesure où ils impacteront le réseau routier départemental. Il en va de même pour les principes des aménagements concernant les emplacements réservés n°1,3, 4, 5, 6, 9, 10 qui proposent des accès sur le réseau départemental.

Direction Urbanisme et Grand Projets Urbains	
Date :	18 JUIN 2019
Pilote(s)	FM
Copie(s)	Clôturer
Nécessite une réponse :	
<input type="checkbox"/>	Oui N°
<input checked="" type="checkbox"/>	Non GED sans suivi
<input type="checkbox"/>	Diffusion sans GED
Dossier	
Réfèrent :	

Concernant le règlement écrit, à l'article 6 relatif à l'implantation par rapport aux voies et emprises publiques, il conviendra de préciser que :

- dans les zones A et N, le long de la RD n°67, le recul à prévoir est de 75 mètres, et dans le cas de circonstances particulières (angle de rue, virage accentué, croisement de voies, pentes, etc.) et pour des motifs de sécurité, il pourra être imposé un recul différent des principes généraux pour l'implantation des constructions et annexes par rapport aux voies et emprises publiques ;
- dans la zone AU, une installation de faible emprise nécessaire au fonctionnement et à la gestion des réseaux publics pourra être implantée dans un recul inférieur.

• **Au titre de la politique en matière d'équipements publics**

Aux pages 99 et 100, le rapport de présentation consacre un volet spécifique à l'organisation de services et d'équipements qui contribuent à la structuration du territoire.

En lien avec cette thématique, le Département a approuvé conjointement avec l'Etat le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP). Ce schéma définit, pour une durée de six ans et à partir d'un diagnostic du territoire, un programme d'actions destiné à renforcer l'offre de services marchands et non marchands dans les zones présentant un déficit d'accessibilité des services. Aussi, le rapport de présentation du PLU pourra être complété par des informations issues du SDAASP.

Une synthèse du diagnostic est disponible sur le site du Département (zoom sur le SDAASP accessible depuis la page d'accueil du site www.doubs.fr). La fiche territoriale portant sur le Grand Besançon, jointe à ce courrier, aborde les dynamiques territoriales, l'offre de service existante et les enjeux locaux spécifiques, dont il s'agira de tenir compte :

- assurer l'accessibilité aux services pour les secteurs périphériques (éloignement des services, problématiques de mobilité)
- accompagner les publics fragiles du territoire dans leur accès aux services :
 - o réduire les inégalités sociales, notamment au regard des quartiers politiques de la ville, adaptation
 - o adapter l'offre de services au regard du vieillissement de la population
 - o développer la coordination des acteurs afin d'améliorer l'efficacité et la lisibilité de l'offre.

En complément de la fiche territoriale, une carte décline les secteurs à enjeux sur le périmètre du Grand Besançon en termes d'éloignement des services. Cette carte n'identifie pas d'enjeu fort pour la commune d'Audeux dans ce domaine.

• **Au titre de la politique de l'habitat**

S'agissant du rapport de présentation, et notamment dans son volet habitat et logement, la référence au Plan Départemental de l'Habitat (PDH) et à ses orientations générales mériterait d'être intégrée. En effet, le PDH, qui a été arrêté le 19 août 2014, s'organise autour de 8 orientations :

- permettre aux ménages de se loger en adéquation avec leurs moyens,
- redonner de l'attractivité résidentielle au parc ancien,
- faciliter l'accès des jeunes au logement,
- créer les conditions qui facilitent les trajectoires résidentielles adaptées au 3ème et 4ème âge,
- développer l'offre pour les publics aux besoins spécifiques,

- mobiliser les territoires pour le développement des politiques locales de l'habitat (PLU intercommunal / Programme Local de l'Habitat),
- veiller à la bonne articulation et cohérence entre politique de l'aménagement, politique sociale et politique de l'habitat,
- mettre en œuvre et gouverner le PDH.

Les enjeux locaux propres au secteur du Grand Besançon doivent également être mentionnés :

- la maîtrise du coût du logement (loyer et charges pour permettre aux ménages de se loger à un taux d'effort acceptable, tant dans le parc social que dans le parc privé),
- le devenir du parc ancien/obsolète et la lutte contre la précarité énergétique, en favorisant notamment les réhabilitations énergétiques,
- l'aménagement du territoire et l'approche globale de l'évolution résidentielle du territoire en lien avec les transports,
- la prise en compte des migrations alternantes, qui sont aujourd'hui importantes sur le secteur (notamment entre Besançon et les communes de la 1ère et 2ème couronne), et du rapprochement entre lieu de résidence et lieu de travail,
- un développement résidentiel dans la complémentarité entre les communes et les EPCI pour éviter une concurrence qui affaiblirait l'agglomération,
- des trajectoires résidentielles adaptées aux ménages qui ne trouvent pas de réponse dans le parc classique,
- le développement des documents d'urbanisme PLU et PLU Intercommunaux.

Pour autant, votre projet de PLU ne s'inscrit pas en contradiction avec les orientations du PDH, au vu des enjeux retenus dans le PADD « proposer une offre diversifiée de logements ». Par ailleurs l'OAP 1 prévoit au moins deux typologies d'habitat (intermédiaire/petit collectif et habitat individuel/groupé) pour répondre à cet objectif.

- **Au titre de la politique de gestion économe de l'espace**

La maîtrise de la consommation du foncier par le développement des activités humaines constitue un objectif prioritaire pour le Département du Doubs.

A cet égard, il serait souhaitable que le PLU fasse référence à la charte départementale pour la gestion économe du foncier qui a été signée en octobre 2013 entre le Département, le Préfet, la Chambre d'agriculture, l'association des Maires du Doubs et l'association des Maires ruraux du Doubs.

- **Au titre de la politique portant sur les milieux naturels, les milieux aquatiques et les zones humides**

La préservation des espaces naturels et agricoles est visée dans le PADD au travers de plusieurs axes et notamment l'axe « préserver les équilibres environnementaux ». Cela trouve une traduction dans le zonage (zone agricole et zone naturelle) et les différents figurés ponctuels ou surfaciques (Espace Boisé Classé, Zones Humides, protections des espaces verts, jardins, ou vergers, des haies, des boisements...)

L'inventaire des milieux humides de la DREAL est pris en compte dans le rapport de présentation en page 28. Le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Moyenne et Basse Vallée de l'Ognon a complété cet inventaire. Aussi, je vous adresse en pièce jointe un état des connaissances sur les

milieux humides. Votre bureau d'études a également ajouté des milieux humides non connus d'après l'inventaire. Les données SIG concernant ces milieux mériteraient d'être transmises au Service Environnement et Espace Rural du Département du Doubs (Contact : Bérénice IBLED berenice.ibleled@doubs.fr).

La préservation des zones humides est mentionnée dans votre PADD et leur intégrité est préservée par une identification spécifique au plan de zonage, sans pour autant qu'il y ait un zonage spécifique au règlement. Le règlement écrit apporte des précisions pour préserver les zones humides :

- l'interdiction de travaux et ouvrages engendrant une destruction des zones humides,
- l'autorisation d'exhaussement et d'affouillement des sols, sous condition qu'ils soient nécessaires à un aménagement ou une construction autorisée.

• **Au titre de la politique de l'énergie**

Le volet énergétique trouve une traduction dans le projet au travers du PADD (objectif 4 de l'axe 1-Préserver les équilibres environnementaux : Améliorer la performance énergétique des équipements publics – inciter à rénover des bâtiments anciens – valoriser le potentiel énergie solaire et autres filières) et du règlement (dérogation en ce qui concerne l'isolation par l'extérieur, toitures et panneaux solaires, éoliennes..).

Dans le règlement, des dérogations aux règles de hauteur pourraient être apportées en précisant que : « les antennes, souches de cheminées, capteurs solaires, mâts, pylônes et autres éléments techniques sont autorisés au-dessus des limites de hauteur ». Par ailleurs les OAP apportent des recommandations en matière de conception bioclimatique.

• **Au titre de la politique d'aménagement numérique**

En raison des changements fondamentaux induits par les technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'organisation des entreprises et dans les modes de vie des habitants, le développement des réseaux numériques constitue un enjeu économique et social, et donc de dynamique locale et d'attractivité territoriale, qui justifie la mise en œuvre d'une politique publique partagée avec l'ensemble des acteurs.

A ce titre, le Département fait du développement du numérique un axe de son projet départemental C@P 25. Son investissement dans le domaine se manifeste notamment via le Schéma Directeur Départemental d'Aménagement Numérique (SDDAN), et son implication dans le Syndicat Mixte Doubs Très Haut Débit (SMDTHD) et dans le Syndicat Mixte Lumière, auxquels votre rapport de présentation mériterait de faire référence.

Adopté en 2012 et révisé en juin 2018, le SDDAN définit la feuille de route en matière de mise en place d'un réseau très haut débit, l'objectif étant d'accélérer le déploiement de la fibre pour atteindre une couverture 100% FTTH du territoire fin 2022 au lieu de 2024, avec une échéance intermédiaire d'un « bon débit » (> 8 Mb/s) en 2020 pour se conformer aux objectifs de l'Etat. Pour porter ce projet d'envergure, le Département et les EPCI se sont réunis au sein du SMDTHD en 2013, chargé du déploiement et de l'exploitation du réseau très haut débit en zone d'initiative publique. Le réseau d'initiative publique construit par le SMDTHD vient en complément des réseaux construits par les opérateurs privés qui ont « préempté » 89 communes (réparties sur le Grand Besançon, le Pays de Montbéliard et la ville de Pontarlier), sur lesquelles l'intervention publique n'est plus possible. Audeux fait partie de ces communes, où Orange intervient pour déployer la fibre, avec un engagement de couverture pour 2020.

Le programme d'aménagement numérique retenu prévoit l'intégration d'un réflexe numérique dans la politique d'aménagement et les travaux, pour préparer au mieux l'arrivée de la fibre jusqu'aux foyers, ainsi que l'intégration de l'aménagement numérique dans les documents d'urbanisme.

Conformément à l'axe « soutenir l'accessibilité au réseau numérique pour les professionnels et particuliers » figurant au PADD, la prise en compte du réflexe numérique est traduite à l'article 4 du règlement des différentes zones par la réservation d'un fourreau permettant à terme le raccordement à la fibre optique dans le cadre d'opérations de construction.

En conclusion, le Département émet un avis favorable sur le projet présenté ; je vous invite néanmoins à prendre en compte les remarques formulées précédemment.

De plus, je vous saurai gré de bien vouloir me faire parvenir, au terme de la procédure, le dossier de PLU approuvé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

*Pour la Présidente du Département,
Le Directeur général des services,*



Philippe JAMET

Pièces jointes :

- Fiche SDAASP + carte des secteurs à enjeux
- 1 carte « réseau, infrastructures et phases de déploiement du très haut débit » (CAGB et VM)
- Etat des connaissances des milieux humides



État des connaissances sur les milieux humides

Commune de AUDEUX (25)

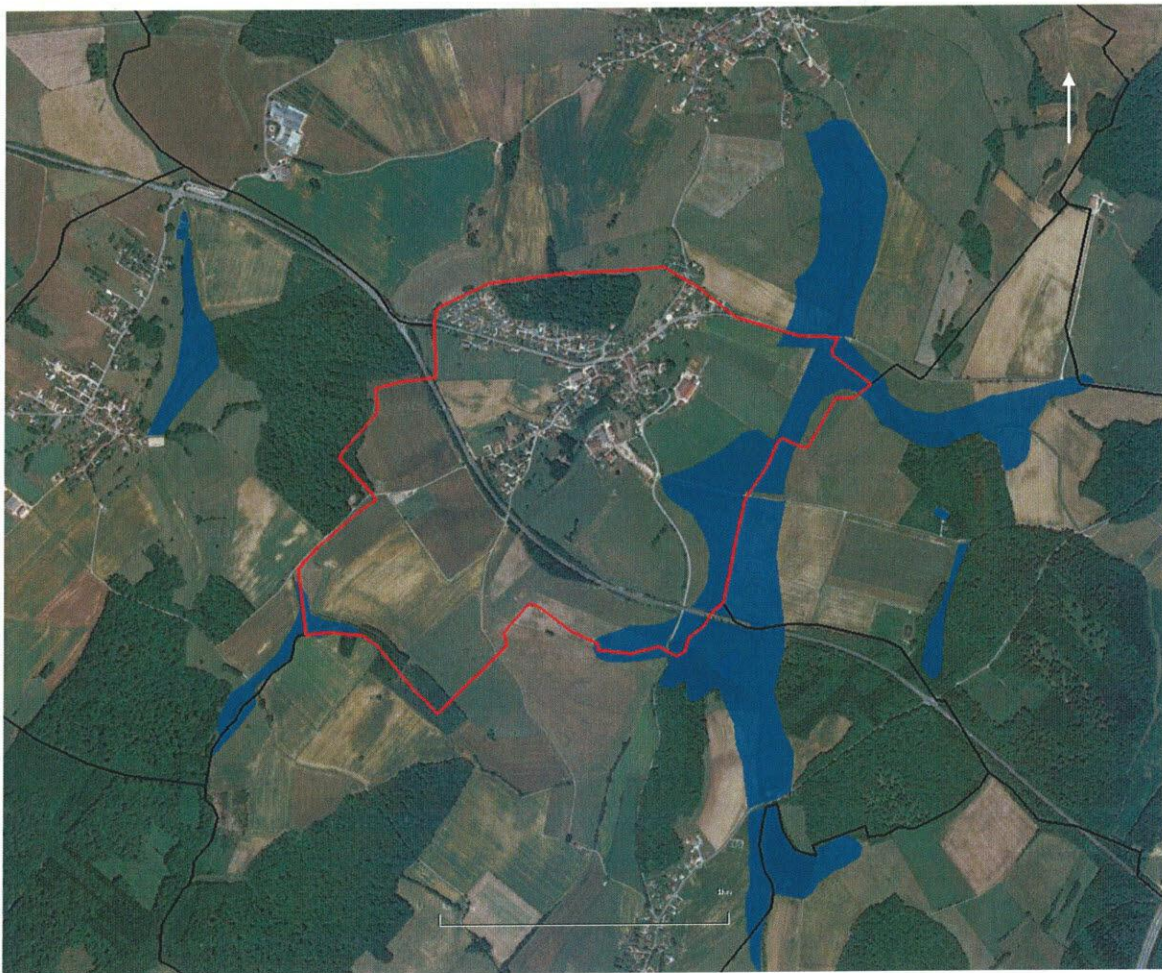
Données sur la commune :

Nom de la commune : AUDEUX

Surface : 176.16 hectares

Code INSEE : 25030

Bassin(s) Versant(s) : Ognon



Synthèse des données sur les milieux humides de la commune :




Nombre de polygones de milieux humides : 8

Surface totale de milieux humides : 18.22 hectares

Densité de milieux humides à l'hectare : 0.05

Pourcentage de milieux humides sur la commune : 10.34

Légende :

-  Commune concernée
-  Communes limitrophes
-  Milieux humides

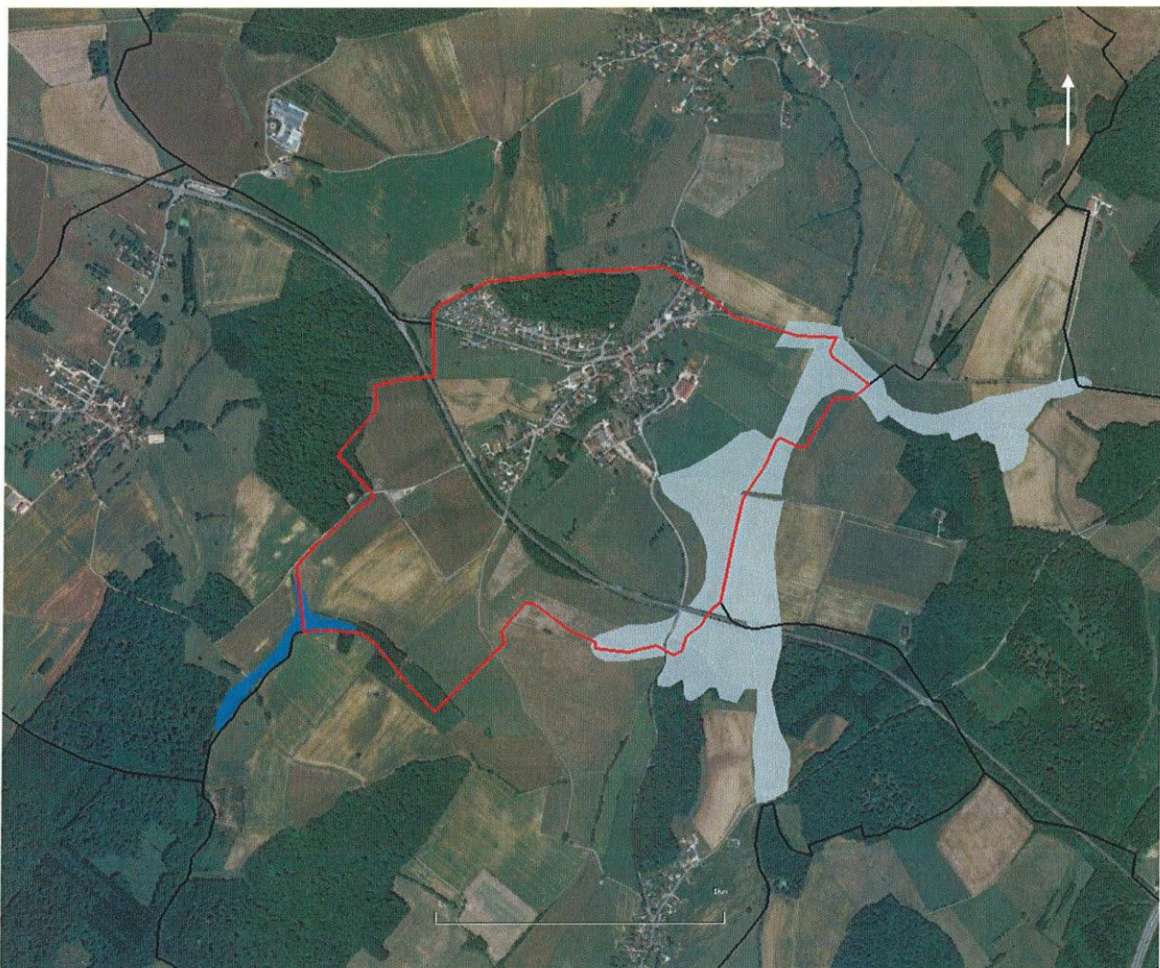


État des connaissances sur les milieux humides

Commune de AUDEUX (25)

Prospections conduites sur la commune :

Organismes	Type d'inventaire	Date de réalisation	Nombre de polygones de milieux humides	Surfaces de milieux humides
DREAL Franche-Comté	Inventaire DREAL des milieux humides de plus d'1ha	1998-2004	6	17.26
Syndicat mixte d'aménagement de la basse et de la moyenne Vallée de l'Ognon	Inventaire selon le cahier des charges régional d'inventaire	2013-2017	2	0.95



- Commune concernée
- Communes limitrophes
- Syndicat mixte d'aménagement de la basse et de la moyenne Vallée de l'Ognon
- DREAL Franche-Comté
- Profil pédologique : sol hydromorphe
- Relevé floristique : diagnostic final humide
- Relevé floristique : absence de diagnostic final

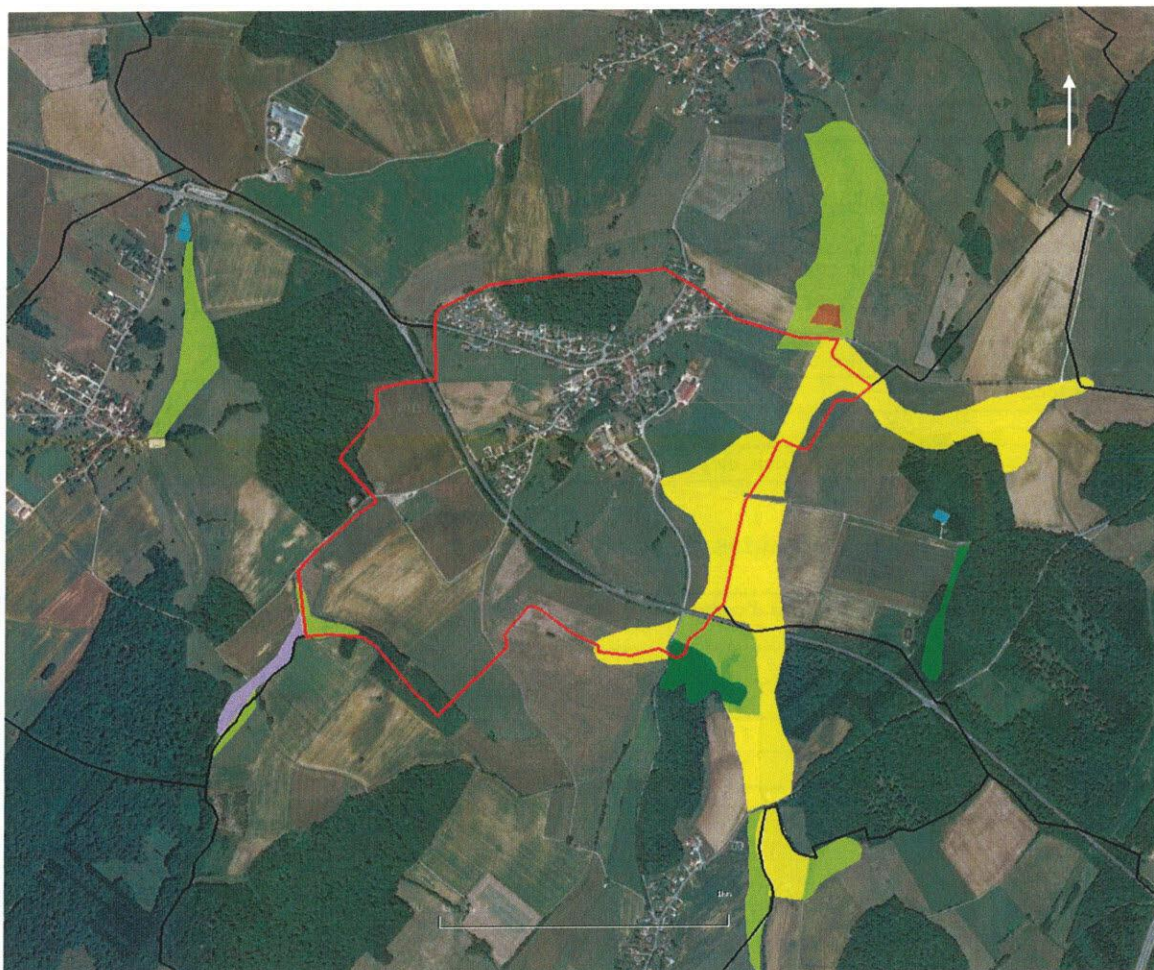
Sources : 2015 Syndicat mixte d'aménagement de la basse et de la moyenne Vallée de l'Ognon
Sources : 2004 DREAL Franche-Comté
Fond Orthophoto : Google Maps





État des connaissances sur les milieux humides

Commune de AUDEUX (25)



Légende :

- Commune concernée
- Communes limitrophes
- Prairies humides
- Cultures et plantations
- Autres types de milieux humides
- Forêts humides
- Rivières, plans d'eau, mares et milieux humides associés

Sources : 2015 Syndicat mixte d'aménagement de la basse et de la moyenne Vallée de l'Ognon
Sources : 2004 DREAL Franche-Comté
Fond Orthophoto : Google Maps

Type de milieux humides :

Type de MH	Nombre de MH par type de milieu	Surface de MH par type de milieu
Cultures et plantations	3	15.74
Prairies humides	3	2.18
Forêts humides	1	0.29
Autres types de milieux humides	1	0.01





État des connaissances sur les milieux humides

Commune de AUDEUX (25)

Usages des milieux humides :

Usages des milieux humides	Nombre d'occurrence
Fauche	1
Cultures	1

Fonctions remplies par les milieux humides :

Fonctions remplies par les milieux humides	Nombre d'occurrence
soutien naturel d'étiage	2
production biologique (pâturage, fauche, sylviculture, aquaculture, pêche, chasse)	2
ralentissement du ruissellement	2
régulation des crues	1
régulation des flux (rôle d'écrêtage, lutte contre l'érosion, etc)	1

Facteurs d'évolution des milieux humides de la commune :

Facteurs d'évolution des milieux humides	Nombre d'occurrence
mise en culture, travaux du sol	1
Drains enterrés	1
traitement de fertilisation et pesticides	1
fermeture du milieu	1



État des connaissances sur les milieux humides

Commune de AUDEUX (25)

Liste des outils en faveur des milieux humides déployés sur la commune :

- Zonages réglementaires :

Identifiant local	Nom du site	Type de site
Aucune donnée disponible		

- Zonages contractuels

Identifiant national	Nom du site	Type de site
86998	Ognon (2ième contrat)	Contrat de rivière
58805	Ognon	Contrat de rivière

- Zonages fonciers

Identifiant local	Nom du site	Type de site
F06024R	Forêt communale d'Audeux	Forêt communale

- Zonages internationaux

Identifiant local	Nom du site	Type de site
Aucune donnée disponible		



État des connaissances sur les milieux humides

Commune de AUDEUX (25)

Conclusion sur les milieux humides de la commune :

aucune synthèse disponible actuellement

Méthodes et valeurs des inventaires de milieux humides

Cette couche rassemble les données de l'inventaire de milieux humides disponibles à l'échelle régionale. Ces données sont issues de différents inventaires parmi lesquels :

- L'inventaire des milieux humides de plus d'un hectare réalisé entre 1998 et 2004 par des bureaux d'études et synthétisé par la DREAL.
- Les inventaires des milieux humides de moins d'un hectare conduits en application du cahier des charges régional par différentes structures maîtres d'ouvrage.
- Les cartographies d'habitats Natura 2000,
- Les données issues des expertises conduites en application de l'arrêté de définition et de délimitation des zones humides de 2008 modifié en 2009.

ATTENTION : La vocation de l'inventaire des milieux humides est de constituer un outil d'alerte pour les projets d'aménagement et de faciliter la mise en œuvre de démarches stratégiques de gestion. Les données sont mises à jour régulièrement en fonction de l'acquisition de nouvelles données et ne peuvent donc en aucun cas être considérées comme exhaustives. Même sur les territoires considérés comme achevés, des compléments et des corrections peuvent intervenir. Les milieux forestiers ont d'une manière générale été moins prospectés que les milieux ouverts et peuvent être considérés comme lacunaires.

Les données d'inventaires de milieux humides ont vocation à être intégrées utilisées pour :

- la définition de plans de gestion stratégique en application de la disposition 6B-01 du SDAGE Rhône Méditerranée 2016-2021,
- la réalisation de document de planification, l'intégration des données de milieux humides permettant dans ce cas une prise en compte plus large que celle exigée par la loi.

Par contre, les données de milieux humides ne sont pas assez précises pour répondre à l'obligation réglementaire de préservation des zones humides dans le cadre de projets d'aménagement, tels que stipulés dans les articles L. 2014-1 à L. 2014-6 et L. 511-1 du code de l'environnement. La cartographie ne peut prétendre à une précision parcellaire (échelle du 1/25 000° pour les données DREAL et 1/5 000° pour les autres données).

Consulter les métadonnées et la licence d'utilisation pour plus de précisions, ou contacter l'Animation régionale Milieux humides (Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté) :

<https://srv.cen-franchecomte.org/owncloud/index.php/s/Yc5TJ4wvHkrENnD>





État des connaissances sur les milieux humides

Commune de AUDEUX (25)

Structures à contacter

L'animation régionale :

Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté
Manon GISBERT
manon.gisbert@cen-franchecomte.org
03 81 53 04 20

L'animation départementale :

Département du Doubs, Bérénice IBLED, berenice.ibled@doubs.fr, 03 81 25 81 49

Structures en charges des inventaires :

Nom de l'organisme	Adresse	Complément	Code postal	Ville	Téléphone fixe	Email
Syndicat mixte d'aménagement de la basse et de la moyenne Vallée de l'Ognon	Z.A. Corvée Sainte Anne		70190	Boulot		smambvo@wanadoo.fr





État des connaissances sur les milieux humides

Commune de AUDEUX (25)

Liste des milieux humides de la commune :

L'ensemble des milieux humides de la commune est également visualisable sur le portail cartographique [Sigogne](#)

Code régional	Date	Source	surface en ha	milieu	fiche synthétique	fiche détaillée
25030001	2015	SMAMBVO	1.1902	Prairies humides	lien 1	lien 2
25455002	2014	SMAMBVO	1.9789	Autres types de milieux humides	lien 1	lien 2
D2812	2004	DREAL FC	3.8376	Prairies humides	lien 1	lien 2
D6012	2004	DREAL FC	1.4812	Prairies humides	lien 1	lien 2
D7119	2004	DREAL FC	3.3477	Forêts humides	lien 1	lien 2
D7857	2004	DREAL FC	21.7970	Cultures et plantations	lien 1	lien 2
D7858	2004	DREAL FC	2.8911	Cultures et plantations	lien 1	lien 2
D7941	2004	DREAL FC	15.4208	Cultures et plantations	lien 1	lien 2



SCHEMA DEPARTEMENTAL D'AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC

FICHES TERRITORIALES - GRAND BESANCON

- ▶ Densité & Population : **264,93 hab./km²** pour 46 378 habitants en 2013 (38% de la population départementale)
- ▶ Variation totale de la population 2006-2013 : **+2.7%** (+3% pour le Doubs)
- ▶ Solde migratoire 2006-2013 : **-0.18** (-0.08 pour le Doubs)
- ▶ Part des plus de 80 ans en 2013 : **5%** (5.1% pour le Doubs)
- ▶ Part des actifs travaillant dans la commune de résidence : **49%** (35% pour le Doubs)
- ▶ Part de la population en Zone Blanche de centralité : **0.1%** (25.2% pour le Doubs)

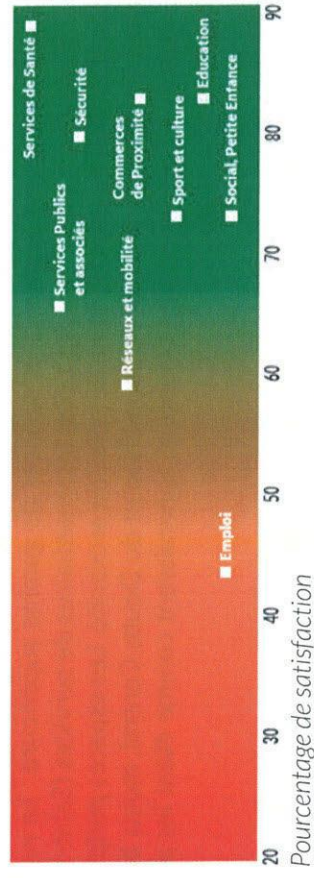


DYNAMIQUES TERRITORIALES

- Le territoire du Grand Besançon est polarisé par l'agglomération bisontine, pôle métropolitain à l'influence départementale et régionale. Le périmètre de SCoT comprend cependant des territoires diversifiés, urbains et plus ruraux, aux problématiques divergentes.
- Les couronnes périphériques de l'agglomération sont les plus dynamiques démographiquement. A Besançon, la tendance est à la perte d'habitants malgré une légère reprise démographique dans les dernières années.
- Le territoire concentre des indicateurs sociaux positifs (revenus élevés, niveaux de qualification importants,...) qui révèlent cependant des disparités à l'échelle fine : concentration des cadres en périphérie, fragilité sociale dans certains quartiers centraux (quartiers politique de la Ville notamment).
- Le Grand Besançon présente l'offre la plus complète en matière de mobilité collective : desserte ferroviaire nationale et régionale à Besançon et les Auxons (gare Franche-Comté TGV), réseau urbain Ginko sur l'agglomération bisontine. Les couronnes périphériques sont moins bien desservies par ce maillage et leurs habitants plus dépendants de la voiture individuelle, malgré une offre et des initiatives existantes (ligne A et C réseau départemental Mobidoubs, réseau régional Livéo, TAD...).

L'ENQUÊTE À LA POPULATION

Résultats de l'enquête à la population (210 répondants)



Les services prioritaires :

- ▶ Emploi
- ▶ Réseaux et mobilité

Les leviers d'amélioration soulevés en priorité :

- ▶ La distance au domicile et l'amélioration du maillage notamment pour les services de santé, de sécurité, réseaux et mobilités, le commerce de proximité, les services publics, les équipements sportifs et culturels, les services sociaux, l'éducation...
- ▶ Les horaires et jours d'ouverture, les délais d'attente pour les services de santé, l'emploi, les services publics, le commerce de proximité, les services sociaux
- ▶ Le raccourcissement à l'offre de transports en commun pour les réseaux et mobilités, le commerce de proximité, les équipements sportifs et culturels, les services sociaux, l'éducation
- ▶ Une meilleure information sur les services existants pour la sécurité, l'offre sportive et culturelle, les services sociaux, l'aide à l'emploi
- ▶ Le développement de services à distance par internet pour les services publics

L'OFFRE DE SERVICES EXISTANTE

L'offre de services est fortement structurée par la présence du pôle métropolitain de Besançon, qui rayonne sur l'ensemble du département en concentrant les équipements et services de gamme supérieure. Le reste du territoire est maillé par des pôles intermédiaires de services (Saint-Vit, Saône) et ainsi qu'une douzaine de pôles de proximité. Les espaces périphériques, limitrophes au Pays de Loue Lison et du Doubs Central, moins bien connectés à l'agglomération bisontine, apparaissent comme étant les plus éloignés des services.

L'offre par secteurs de services

Services Publics : Les services publics se concentrent au sein du pôle de Besançon, avec une volonté d'une présence accrue dans les quartiers politique de la Ville : permanences, création d'une MSAP à Planoise. Le développement de MSAP postales (Mamirole) dans les espaces ruraux du territoire vient compléter ce maillage. De plus, de nombreux opérateurs et institutions se sont engagées dans la dématérialisation de leurs services. Des enjeux de coordination des partenaires autour des points mutualisés subsistent afin de garantir leur lisibilité et leur efficacité ; ainsi que la nécessité de développer l'accompagnement au numérique. L'offre scolaire et universitaire est satisfaisante, malgré des enjeux localisés sur l'accueil Petite Enfance et un accès inégal aux temps périscolaires.

Services sociaux : Les services sociaux couvrent efficacement le territoire (services départementaux, CMS...). L'enjeu est de mieux coordonner les différents acteurs du secteur social afin de fluidifier le parcours de prise en charge des publics fragiles et lutter contre le non-recours aux droits. Des enjeux spécifiques de lutte contre la fracture numérique et d'accompagnement plus global des publics fragiles (jeunes, seniors, familles monoparentales, publics précaires) sont également soulevés.

Santé : L'offre de soins est importante au regard des enjeux présents dans d'autres territoires doubiens : bonne couverture en médecine généraliste, présence d'un CHRU à Besançon, créations de Maisons de

Santé dans les territoires périphériques... Des problématiques existent dans l'accès à certaines spécialités (dermatologie, psychiatrie). Les enjeux résident dans le maintien des services et domaines d'excellence existants, ainsi qu'une meilleure prise en charge des publics fragiles sur l'ensemble du territoire.

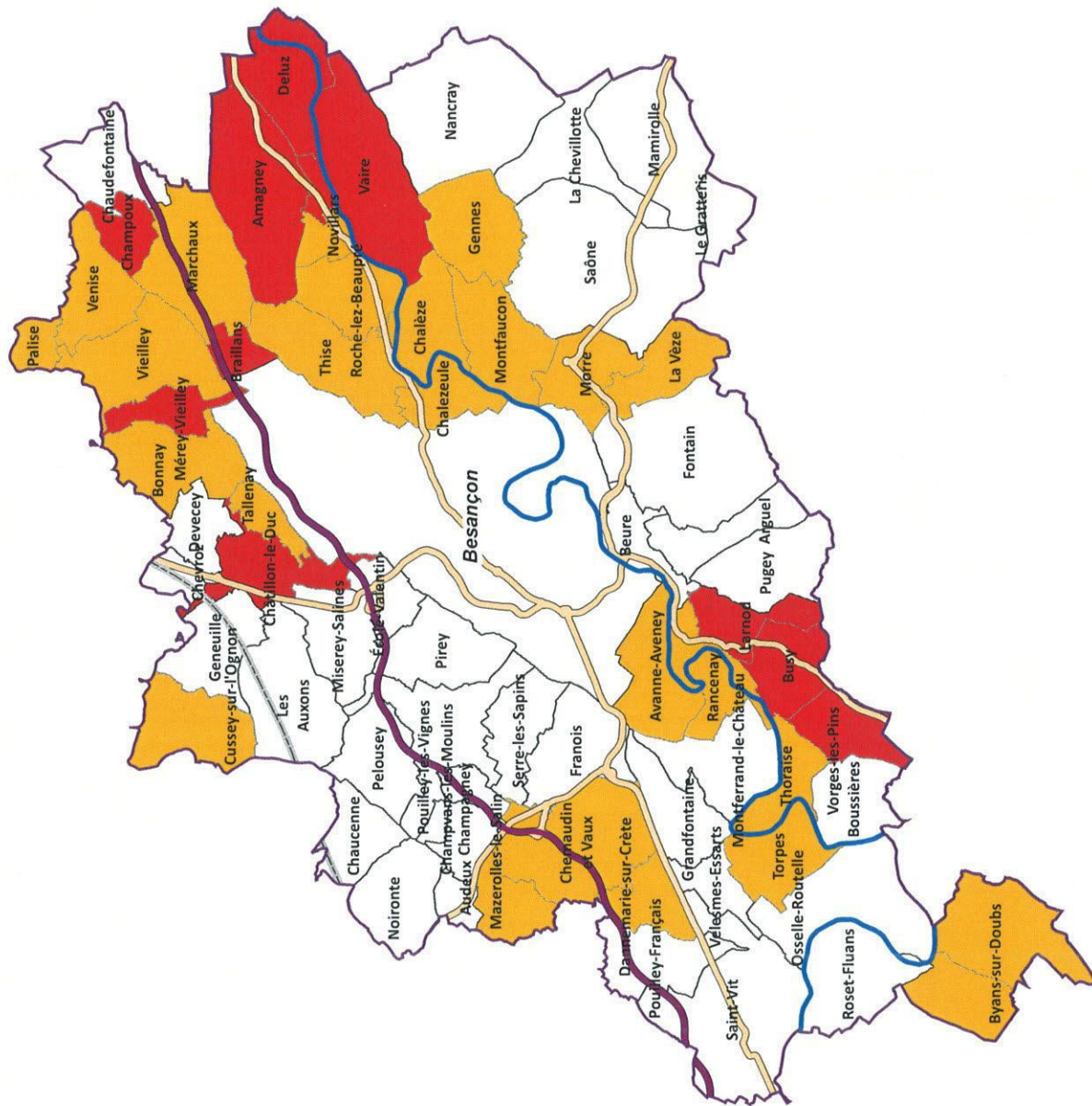
L'offre commerciale est concentrée dans le Grand Besançon avec la présence de plusieurs galeries commerciales (Chateaufarine, École Valentin), au détriment des commerces de centre-ville et centre-bourg. Des enjeux sont identifiés dans les espaces moins denses : services manquants (distributeurs de billets), moindre accès aux commerces pour les publics peu mobiles. Des initiatives fleurissent néanmoins : circuits courts, valorisation des produits locaux...

L'agglomération bisontine concentre la plupart des équipements culturels et sportifs de gamme supérieure. En milieu rural, le maintien des petites structures de proximité s'avère de plus en plus difficile. Les principaux enjeux sont de valoriser l'offre et les événements existants, réhabiliter les équipements vétustes, favoriser la réflexion coordonnée à l'échelle intercommunale et la mise en réseau des structures, pérenniser le bénévolat...

LES ENJEUX PROPOSÉS




- ▶ Assurer l'accessibilité aux services pour les secteurs périphériques (éloignement des services, problématiques de mobilité)
- ▶ Accompagner les publics fragiles du territoire dans leur accès aux services :
 - Réduire les inégalités sociales notamment au regard des quartiers politiques de la ville, adaptation
 - Adapter l'offre de services au regard du vieillissement de la population
 - Développer la coordination des acteurs afin d'améliorer l'efficacité et la lisibilité de l'offre

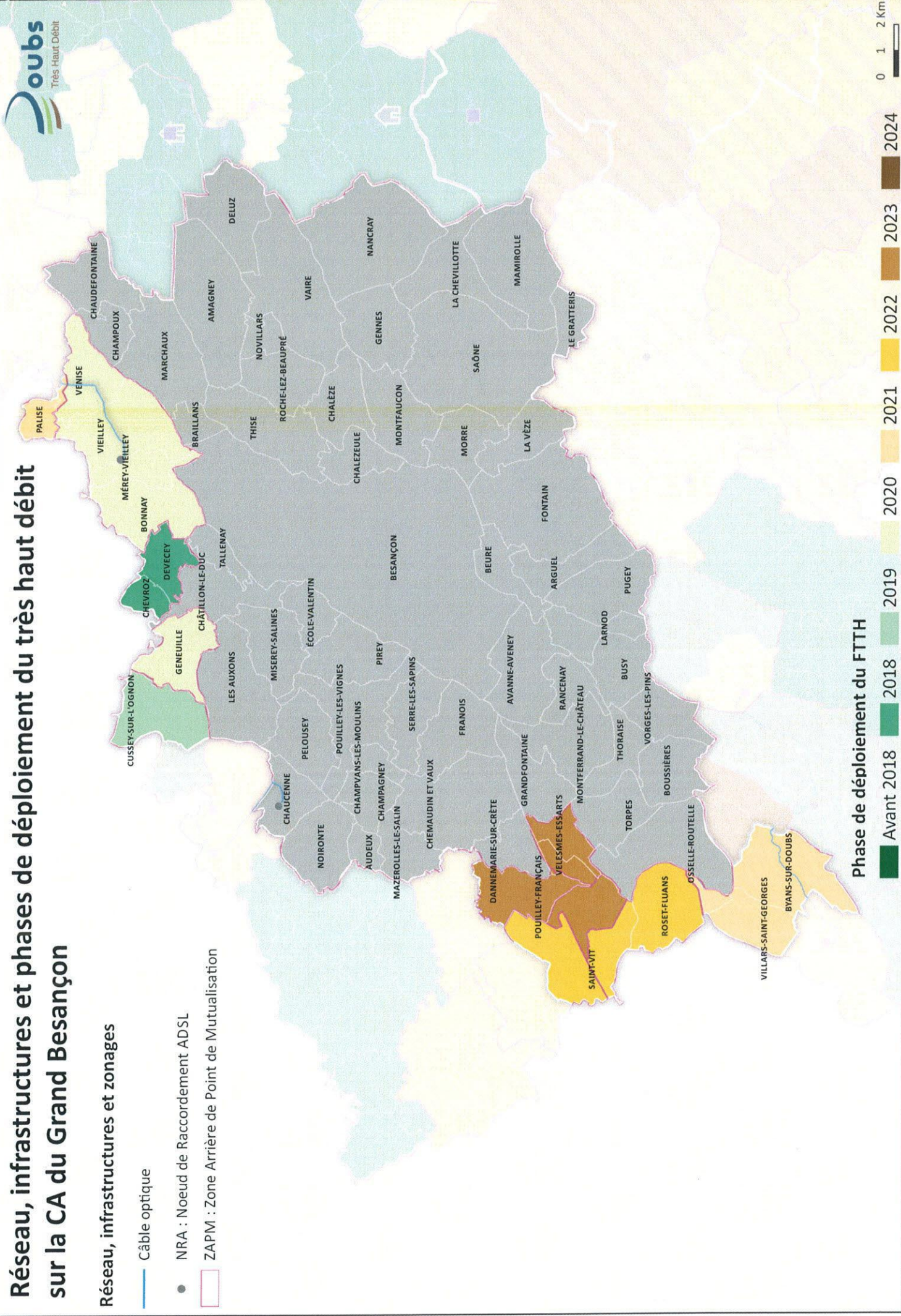
Grand Besançon SDAASP - secteurs à enjeux











Réseau, infrastructures et phases de déploiement du très haut débit sur la CA du Grand Besançon

Réseau, infrastructures et zonages

-  Câble optique
-  NRA : Noeud de Raccordement ADSL
-  ZAPM : Zone Arrière de Point de Mutualisation



Phase de déploiement du FTTH

-  Avant 2018
-  2018
-  2019
-  2020
-  2021
-  2022
-  2023
-  2024

0 1 2 Km